

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Mercredi 18 Avril à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 12 Avril, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M GABRIELLI, Adjoints au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, MARY, Mme PERES, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, M. SBRAGGIA, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

|                       |   |                   |
|-----------------------|---|-------------------|
| Mme GUIDICELLI        | à | M. LUCIANI        |
| Mme RISTERUCCI        | à | M. CERVETTI       |
| Mme PASQUALAGGI       | à | Mme LUCIANI       |
| Mme PIMENOFF          | à | M. MARY           |
| M.BASTELICA           | à | M. PANTALONI      |
| Mme FIESCHI DI GRAZIA | à | Mme SUSINI-BIAGGI |
| M. ZUCARELLI          | à | M. PIERI          |
| M. BARTOLI            | à | M. DIGIACOMI      |
| Mme FERRI PISANI      | à | M. GABRIELLI      |
| Mme SAMPIERI          | à | M. CASASOPRANA    |
| M. LAUDATO            | à | M. SBRAGGIA       |

**Etaient absents :**

Mme DEBROAS, Mme POLI, M. BERNARDI, Mme PASTINI, MM RUALT, MARCANGELI, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

|                                           |    |
|-------------------------------------------|----|
| Nombre de membres composant l'Assemblée : | 45 |
| Nombre de membres en exercice :           | 45 |
| Nombre de membres présents :              | 26 |
| Quorum :                                  | 23 |

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 18 Avril 2012

Délibération N°2012 / 116

**Délégation de Maîtrise d'Ouvrage de la CAPA à la Ville d'Ajaccio pour le déplacement d'équipements d'eaux usées et d'eau potable dans le cadre du projet de parkings souterrains.  
Autorisation donnée au Maire de solliciter les subventions.**

## **Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

Par délibération N°2011/251 du 24 octobre 2011, le Conseil Municipal d'Ajaccio a autorisé le Maire à signer la convention de Délégation de Maîtrise d'Ouvrage Publique de la CAPA à la Ville d'Ajaccio pour le déplacement des équipements d'eaux usées et d'eau potable hors emprise du futur parking souterrain du square Campinchi.

La convention, signée par les parties le 30 novembre 2011, prévoit dans son article 3.1 que la commune se chargera de l'établissement des dossiers de subvention et de leur suivi auprès des différents partenaires sollicités.

Le marché de maîtrise d'œuvre et les marchés de coordination SPS et de contrôle technique sont respectivement contractualisés avec les BET POZZO DI BORGO, la société QUALICONSLT et le Bureau VERITAS pour les montants respectifs de 88 000 €, 1 560 € et 4 000 € HT.

Le montant initial des travaux était fixé à 974 000 € HT. Le maître d'œuvre a aujourd'hui réalisé les études d'Avant-Projet et de Projet et a arrêté le coût prévisionnel des travaux à 1 256 110,45 € HT. L'augmentation de l'enveloppe est justifiée par la nécessité de réaliser un dessableur sur le réseau qui n'était pas prévu initialement en amont du poste de refoulement et par la mise en compatibilité du réseau d'eaux usées avec le projet de création du réseau de collecte des eaux pluviales porté par la ville qui impose la création d'un réseau séparatif neuf avec des rétablissements de branchements sur les voiries périphériques. Les services techniques travaillent aujourd'hui à la possibilité de réaliser de façon simultanée l'ensemble des réseaux dans le secteur afin de minimiser les nuisances et les coupures liées au chantier.

Pour mémoire, le bénéficiaire d'une autorisation temporaire d'occupation du domaine public doit supporter sans indemnité les frais de déplacement ou de modification des installations aménagées en vertu de cette autorisation, lorsque ce déplacement est la conséquence de travaux entrepris dans l'intérêt du domaine public occupé et que ces travaux constituent une opération d'aménagement conforme à la destination de ce domaine (cf : Cour Administrative d'Appel de Nancy 3 juillet 2003, Req. n° 02NC01088).

Ainsi, l'article 3.4 de la convention de Délégation de Maîtrise d'Ouvrage Publique entre la CAPA et la Ville d'Ajaccio prévoit la possibilité de modification du bilan financier de l'opération : « tout dépassement du montant prévisionnel initial, précisé au 2.2, fera l'objet d'une régularisation par voie d'avenant aux présentes au vu du bilan définitif de l'opération dressé à l'issue des travaux. La CAPA s'engage à inscrire ces sommes supplémentaires au budget prévisionnel suivant la signature de l'avenant de régularisation ».

La modification de l'enveloppe des travaux a été autorisée par la CAPA comme le prévoit la convention dans son article 2.2 par la fiche d'avis N°1 en date du 12 mars 2012, cette évolution de montant justifiée par les impératifs techniques fera également l'objet d'une validation par le conseil communautaire.

Le récapitulatif des dépenses engagées est présenté dans le tableau ci-dessous :

|                    | <b>Montant HT</b> | <b>Montant TVA</b> | <b>Montant TTC</b> |
|--------------------|-------------------|--------------------|--------------------|
| Coordination SPS   | 1 560 €           | 306 €              | 1 866 €            |
| Contrôle Technique | 4 000 €           | 784 €              | 4 784 €            |
| Maîtrise d'Œuvre   | 88 000 €          | 17 248 €           | 105 248 €          |
| Travaux            | 1 256 110 €       | 100 489 €          | 1 356 599 €        |



|              |                    |                  |                    |
|--------------|--------------------|------------------|--------------------|
| <b>Total</b> | <b>1 349 670 €</b> | <b>118 827 €</b> | <b>1 468 497 €</b> |
|--------------|--------------------|------------------|--------------------|

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

| Co-financeur            | Total              | Agence de l'eau  | CTC              | CG2A             | Part CAPA        |
|-------------------------|--------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Participation           | 100%               | 30%              | 25%              | 25%              | 20%              |
| Montant subventionnable | <b>1 349 670 €</b> | <b>404 901 €</b> | <b>337 418 €</b> | <b>337 418 €</b> | <b>269 934 €</b> |

Cette réalisation entrant dans le cadre d'un renouvellement et d'un aménagement, si l'Agence de l'Eau ne finançait pas le projet, il est proposé que les 30% attendus soient pris sur la dotation quinquennale de la CAPA à consommer avant 2014.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la ville d'Ajaccio, exercice 2012.

#### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- **D'autoriser le Maire à solliciter les financements auprès des différents partenaires financeurs sur la base du plan établi ci-dessus,**
- **D'autoriser le Maire à solliciter la dotation quinquennale à hauteur de 30% du projet en l'absence de participation de l'agence de l'eau aux travaux**
- **D'autoriser le Maire à signer tous actes et documents se rapportant à cette affaire.**

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Où l'exposé de M. François CASASOPRANA, adjoint délégué,**  
**et après en avoir délibéré,**

Vu La Loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée portant droit et liberté des Communes

Vu La loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat.

Vu La Loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,

Vu La loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu Le code général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** qu'il est nécessaire de coordonner au mieux les chantiers de requalification urbaine en centre ville et notamment d'assurer une cohérence optimum entre les travaux diligentés par le futur constructeur du parc de stationnement Campinchi (délégataire), les travaux de libération des emprises du TCSP et les travaux de création du réseau de collecte des eaux pluviales en centre-ville,

**Considérant** qu'il convient d'assurer la faisabilité du TCSP sur chacun des tronçons de son itinéraire en en les libérant de l'occupation de tous réseaux,

**Considérant** que le poste de refoulement monuments aux morts doit être déplacé et redimensionné en tenant compte de la création de la station d'épuration de Campo dell Oro,

Considérant l'avis favorable de la commission municipale compétente du 17 avril 2012,

**ADOPTÉ**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

- la proposition de Délégation de Maîtrise d'Ouvrage de la CAPA à la Ville d'Ajaccio pour le déplacement d'équipements d'eaux usées et d'eau potable dans le cadre du projet de parkings souterrains, tel qu'exposé ci-dessus.

**AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE**

- à solliciter les financements auprès des différents partenaires financeurs sur la base du plan établi ci-dessus,
- à solliciter la dotation quinquennale à hauteur de 30% du projet en l'absence de participation de l'Agence de l'Eau aux travaux,
- à signer tous actes et documents se rapportant à cette affaire.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie.

.....  
Fait à AJACCIO les jour et an que dessus.  
(Suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME**



**LE DEPUTE-MAIRE**

*Simon Renucci*  
**Simon RENUCCI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120418-2012\_116-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2012